

Assemblée bourgeoisiale du 14 décembre 2023

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 14 DECEMBRE 2023

Année : 2023

Séance du 14 décembre 2023 19h00 – 22h.00

Présents :	M. Régis Monnet, président	Mobilité – énergie
	Mme Cindy Bagnoud, Vice-Présidente	Finances et Personnel
	M. Gérard-Philippe Fort, Conseiller	Environnement, agriculture et Bourgeoisie
	M. Christian Glassey, Conseiller	Construction, taxes cadastrales
	M. Steven Vouillamoze, Conseiller	Culture, sport et sécurité
	M. Raoul Crettenand, Conseiller	Travaux publics et réseaux d'eau
	Mme Roxane Jacquemettaz, Conseillère	Education et social
	M. Robert Dalliard, Secrétaire communal ad interim	

Le Président de Commune Régis Monnet ouvre l'assemblée à 19h30 rappelant la convocation tous-ménages pour l'assemblée primaire conformément à la loi sur les communes du 5 février 2004, ainsi que par l'envoi du fascicule du budget de l'exercice 2024 et la publication au pilier public dans les délais légaux. L'ordre du jour et tous les documents qui y sont liés sont disponibles sur le site internet communal. Le Président souhaite la bienvenue aux 114 citoyennes et citoyens présents. M. Régis Monnet excuse l'absence des personnes suivantes : M. Vouillamoze David, Madame Crettenand Adeline, M. Gillioz Fernand, Monsieur Gillioz Marcel-Alain ainsi que Monsieur Monnet Jean.

En préambule, une séance d'information sur la mise en œuvre d'une antenne de télécommunication 5G est faite par les représentants du Service de l'environnement du canton du Valais (SEN) et de Swisscom.

Les présentations sont vivement interrompues à plusieurs reprises par des prises de paroles intempestives mettant en doute la véracité des informations fournies par le SEN et Swisscom. Les objections des intervenants portent essentiellement sur les points suivants :

- Les effets sur la santé des ondes émises par les antennes 5G ne sont pas connus
- La confiance envers les autorités officielles (OMS, OFSP, ...) est rompue depuis le COVID
- L'emplacement choisi (terrain de football) n'est pas approprié puisque de nombreux enfants et adultes seront exposés aux rayonnements
- L'impact sur le paysage de l'emplacement choisi est inacceptable compte tenu de la typicité du village
- La procédure n'a pas été respectée puisque aucun gabarit n'a été mis en place durant la mise à l'enquête publique

Les réactions sont également vives envers le Conseil communal auquel il est reproché de :

- Ne pas avoir convié d'autres intervenants que le SEN et Swisscom afin d'avoir des points de vue « différents »
- Ne pas avoir publié la mise à l'enquête sur l'application communale

M. Régis Monnet précise que la commune n'est ni le maître de l'ouvrage, ni l'auteur du projet. A cela, Swisscom précise le déroulement du processus, à savoir :

1. Contrat avec la commune
2. Etude de faisabilité d'installer une antenne sur un terrain communal et en zone à bâtir
3. Etude de différentes variantes
4. Contrat avec Swisscom

Après plusieurs interventions de l'assemblée, allant toutes dans le même sens, M. Régis Monnet met un terme à la séance en précisant, qu'il ne s'agit en définitive que d'une histoire de « croyance ». Personne ne peut dire que l'un dit juste ou faux et de préciser qu'il s'agissait d'une séance d'information et non d'une prise de décision.

Le président, Régis Monnet, précise qu'actuellement, les oppositions sont en cours de traitement auprès de l'autorité compétente, à savoir la CCC (Commission Cantonale des Constructions).

L'ordre du jour proposé par convocation est rappelé par le Président et accepté comme tel, soit :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 22 juin 2023;
2. Décision d'un crédit d'engagement de CHF 85'000.- pour le raccordement hydraulique de l'Alpage de Pra da Dzeu sur le réseau d'enneigement technique de la piste Jean-Pierre;
3. Présentation du plan financier 2024 – 2027 de la Bourgeoisie d'Isérables ;
4. Présentation et adoption des budgets 2024 de la Bourgeoisie d'Isérables ;
5. Divers.

1. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 22 JUIN 2023

M. le Président Régis Monnet signale que le procès-verbal de l'assemblée précitée est à disposition au greffe communal. Il précise que le PV a été adopté par le Conseil bourgeois en séance du 10.07.2023. Il demande si quelqu'un souhaite sa lecture. A la demande de M. Jean-Hubert Monnet, le Secrétaire communal ad interim lit le PV. Après lecture et questionnement de l'assemblée, le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 22 juin 2023 est accepté par 69 voix, 10 abstentions et 0 refus. M. Régis Monnet remercie l'auteur du PV et l'assemblée pour sa confiance envers l'exécutif.

M. Jean-Hubert Monnet demande des explications sur le licenciement de M. Grégoire Vouillamoz. Le Président de commune informe l'assistance qu'une procédure administrative est en cours et qu'aucun commentaire ne sera fait à ce sujet, ceci afin de préserver les intérêts de chacune des parties.

2. DECISION D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 85'000.—POUR LE RACCORDEMENT HYDRAULIQUE DE L'ALPAGE DE PRA DA DZEU SUR LE RESEAU D'ENNEIGEMENT TECHNIQUE DE LA PISTE JEAN-PIERRE

M. le président Régis Monnet présente le projet de raccordement hydraulique de l'alpage de Pra Da Dzeu sur le réseau d'enneigement technique de la piste Jean-Pierre.

M. Gérard Gillioz demande au vu des bonnes relations avec NVRM, s'il n'était pas possible d'obtenir un engagement financier plus important de leur part.

M. Régis Monnet, président, précise qu'il s'agit d'un échange de bon procédé et qu'il ne faut pas oublier que NVRM nous fournit l'eau gratuitement. De plus, le Président précise que la Commune participe aux abonnements de ski à hauteur de CHF 60.— jusqu'à l'âge de 25 ans.

Sur questionnement de l'assemblée, le crédit d'engagement est accepté par 73 voix, 2 abstentions et 0 refus.

3. PRESENTATION DU PLAN FINANCIER 2024-2027 DE LA BOURGEOISIE D'ISERABLES

Monsieur Régis Monnet, président présente le plan quadriennal. En résumé, les investissements prévus sont :

En 2024 Pra Da Dzeu et le Casin de Rosey pour un montant de CHF 115'000 avec une participation de 86'000, soit un montant net de CHF 29'000 à la charge de la Bourgeoisie.

En 2025 Réaffectation ancienne station de départ Les Fontaines Plan du Fou – Extérieur et installation des panneaux solaires pour un coût total de CHF 202'000 et une participation de CHF 143'000, soit un montant net de CHF 59'000 à la charge de la Bourgeoisie.

En 2026	Réaffectation ancienne station de départ Les Fontaines Plan du Fou – Intérieur pour un montant de CHF 100'000 et une participation de CHF 80'000, soit un montant net de CHF 20'000
En 2027	Sol des écuries pour un montant de CHF 80'000 et une participation de CHF 48'000, soit un montant net de CHF 32'000 à la charge de la Bourgeoisie.

Le montant total prévu pendant le plan quadriennal à la charge de la Bourgeoisie se monte à 140'00. Il est rappelé que les détails peuvent être consultés auprès du Greffe Communal pendant les heures d'ouvertures.

4. PRESENTATION ET ADOPTION DES BUDGETS 2024 DE LA BOURGEOISIE D'ISERABLES

Madame Cindy Bagnoud, Vice-Présidente présente les budgets 2024

Le budget de fonctionnement 2024 de la bourgeoisie prévoit des charges financières pour CHF 263'950 ainsi que des produits financiers de CHF 294'000 laissant apparaître une marge d'autofinancement de CHF 30'050. Cette dernière est supérieure à celle enregistrée dans les comptes 2022 (marge négative de CHF 31'331.25) et inférieure à celle attendue pour l'exercice 2023 (CHF 134'500). La variation par rapport au comptes 2022 est essentiellement liée avec la perte provisionnée pour la gestion de l'Alpage de Balavaux. Quant à l'écart par rapport au budget 2023, celui-ci résulte de l'indemnité pour la mise sous protection intégrale de la forêt d'Arbin.

Avec un total des amortissements de CHF 12'400, un prélèvement aux fonds et financements spéciaux de CHF 500, le budget 2023 prévoit un excédent de revenus de CHF 18'150.

La convention avec remontées mécaniques NVRM SA a été renouvelée et, avec ces revenus supplémentaires, des dépenses d'investissements peuvent à nouveau être envisagées. Les investissements nets prévus s'élèvent à CHF 29'000. L'excédent de financement s'élèvera à CHF 1'050.

Concernant les investissements, sous réserve de l'avancement des procédures administratives (autorisations cantonales), il s'agira de finaliser le projet de plan de gestion intégré de Pra da Dzeu, soit d'améliorer l'approvisionnement en eau de cet alpage par le raccordement sur le réseau d'enneigement technique des remontées mécaniques NVRM. Des dépenses brutes de CHF 85'000 et des subventions et participation de tiers de CHF 70'000 sont attendues pour la réalisation de cet objet.

La construction d'un nouveau « casin » à Rosey est également prévue. Des dépenses brutes de CHF 30'000 et une participation d'assurance de CHF 16'000 sont attendues.

Madame Cindy Bagnoud, Vice-Présidente, précise que les détails des comptes se trouvent sur le site Internet de la Commune et peuvent être consultés auprès du Greffe Communal pendant les heures d'ouverture.

Le budget est accepté par 81 voix, 3 refus et 0 abstention.

Le Président remercie l'assemblée pour son soutien ainsi que pour la confiance témoignée envers le Conseil bourgeoisial.

5. DIVERS

Le Président passe la parole à l'assemblée et à ses collègues du Conseil bourgeoisial. La parole n'étant pas utilisée, le Président clôt l'Assemblée bourgeoisiale.

BOURGEOISIE D'ISERABLES

Président
Monnet Régis

Secrétaire Communal ad interim
Dalliard Robert